PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, Institut de Latin).

La *Société des Études latines*, fondée en 1923 par J. MAROUZEAU, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le Bureau est constitué comme suit pour l'année 1991 :

Président : M. J. CHOMARAT.

Vice-Président : M. D. BRIQUEL.

Administrateur de la Société et directeur de la Revue : M. A. MICHEL.

Secrétaire général : M. A. ARCELLASCHI.

Secrétaire-trésorier : M. J. Chr. DUMONT[1].

La Société travaille en collaboration avec un grand nombre de Sociétés et de Revues de France et de l'étranger. Les membres suisses romands ont constitué en 1932 un *Groupe romand*, les membres alsaciens en 1946 un *Groupe strasbourgeois*. La Société tient des séances communes avec l'*Association des Études grecques* et organise régulièrement des *excursions-congrès* destinés à établir le contact avec les latinistes de province et de l'étranger. Enfin elle est membre de la *Fédération internationale des Associations d'études classiques* organisée sous le patronage de l'UNESCO et figure parmi les *editores* du *Thesaurus linguae latinae*.

Les séances de la Société sont consacrées à des communications et discussions soit sur des questions particulières à telle discipline soit sur des sujets d'intétêt général : travaux en cours, comptes rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur le progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquête et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les chercheurs.

Les séances ont lieu à la Sorbonne, amphithéâtre Michelet, le 2e samedi de chaque mois, à 16 heures 30 (réunion libre à 16 heures).

La **Revue des Études latines**, organe de la Société, publie, outre les *Comptes rendus des séances*, une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, un *Bulletin critique* où sont recensés les ouvrages récemment parus, ainsi que des articles scientifiques, en langue française exclusivement.

Le **Comité de rédaction** de la *Revue des Études latines* est formé par les membres du Bureau de la Société des Études latines, constitué comme il a été dit plus haut. Ce comité anime la *Revue*, il en assure la promotion, il suscite la collabo-

1. Par erreur, cette liste a déjà été indiquée, dans le tome précédent, pour l'année 1990. Le Bureau, pour 1990, était constitué de M. S. LANCEL, Président, et de M. J. CHOMARAT, Vice-Président. Sans autre changement.

ration de savants étrangers qui acceptent de donner leurs textes en français. Il répartit entre les spécialistes des différentes disciplines les ouvrages adressés pour compte rendu à la *Revue des Études latines* par les éditeurs français et étrangers.

Pour former le Comité de lecture, l'Administrateur fait appel aux spécialistes de langue et de littérature latines, ainsi qu'à des spécialistes en archéologie antique, études juridiques, linguistique, histoire ancienne. Participent notamment à ce Comité MM. M. LEJEUNE, J. HEURGON, P. GRIMAL, J. FONTAINE, membres de l'Institut de France, J. BEAUJEU, J. CHOMARAT, P. FLOBERT, A. HUS, H. LE BONNIEC, J. LE GALL, A. MICHEL, J. PERRET, J.-Cl. RICHARD, G. SERBAT, H. ZEHNACKER, professeurs à la Sorbonne.

Les réunions du Comité de lecture sont mensuelles, d'octobre à juin. Les textes examiné (avant leur présentation sous la forme de communications devant la Société des Études latines, ou bien soumis à l'arbitrage du Comité pour être publiés dans la *Revue*) sont classés, s'ils sont retenus, dans une des trois catégories suivantes :

1. *Notes et discussions*, pour donner un compte rendu détaillé, d'un point de vue critique, de récents ouvrages de synthèse.

2. *Études et mémoires* : ces articles, le plus souvent issus d'une communication faite aux séances mensuelles de la Société des Études latines, sont le résultat d'une recherche originale.

3. Mise au point périodique d'une recherche continue menée par tel ou tel savant réputé.

Une collection d'Études latines, dont quarante-quatre volumes ont été publiés à ce jour, est réservée à des travaux agréés par le Comité de rédaction.

L'adhésion à la Société comporte une cotisation annuelle de 300 francs pour la France et l'étranger. Il est demandé aux membres qui font parvenir leur cotisation par l'intermédiaire d'un établissement bancaire de vouloir bien tenir compte à la Société des frais de transfert ou de recouvrement.

Les membres de la Société à jour de leurs cotisations ont droit au service gratuit de la *Revue*.

Les adhésions, les projets d'articles et de communications doivent être adressés à :

M. A. MICHEL, Administrateur de la Société et directeur de la *Revue*,
Université de Paris IV-Sorbonne, Institut d'Études latines,
1, *rue Victor-Cousin*, F-75230 Paris, Cedex 05,

les cotisations, soit par mandat-carte ou par chèque bancaire à l'adresse de :

M. J. Chr. DUMONT, trésorier de la Société des Études latines
7, *rue Heyrault*, 92100 Boulogne,

— soit par chèque postal avec le libellé :

Société des Études latin s (*M. J. Chr. Dumont, trésorier*),
compte de chèques postaux n° 550-54, Paris.

Les changements d'adresse doivent être notifiés à :

M. A. ARCELLASCHI, 93, *avenue de la Résistance*, 93340 – Le Raincy.

Les sociétaires sont priés de bien vouloir régler leur cotisation dans le début de l'année civile.

L'abonnement à la *Revue* pour les collectivités : Bibliothèques, Sociétés, Revues, etc., est fixé au prix de 325 francs pour la France et l'étranger. Les demandes d'abonnement et commandes de publications doivent être adressées à l'éditeur dépositaire :

Société des Belles Lettres, 95, *boulevard Raspail*, 75006 Paris.